



Direction Générale des Services
Direction du Développement Territorial

DDT-Service Aménagement du Territoire

Affaire suivie par : D. Tabart
Poste:

2012-CG-5-3508

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 mars 2012

CONTRIBUTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES À LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Le Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) en vigueur date de 1994. Une révision de ce document, menée par la Région Ile de France, a abouti en 2008 à un projet qui a reçu un avis défavorable du Conseil d'Etat en octobre 2010.

Les accords trouvés entre l'Etat et la Région en 2011 ont permis de mettre à nouveau le SDRIF en révision, dans l'objectif qu'il soit approuvé fin 2013.

Le présent rapport propose que le Conseil Général, dans le cadre de sa contribution à la révision du SDRIF, exprime ses positions et adopte pour cela les termes de la délibération et de son annexe.

En application de la loi du 15 juin 2011 visant à faciliter la mise en chantier des projets des collectivités locales d'Ile-de-France, la publication du décret portant approbation du Schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris le 24 août dernier entraîne la mise en révision du SDRIF. En effet, la révision engagée en 2005 n'avait pu être menée à son terme en raison de désaccords entre l'Etat et la Région et d'un avis défavorable du Conseil d'Etat.

Cette nouvelle révision est justifiée par la nécessité d'intégrer les évolutions législatives, liées à la publication des lois Grand Paris (Schéma d'ensemble du réseau Grand Paris, contrats de développement territorial, nouveaux objectifs quantitatifs en logements et en emplois) et Grenelle et de prendre en compte divers documents de planification en cours d'élaboration (Schéma régional climat - air - énergie, Schéma régional de cohérence écologique,...).

Cette révision sera menée suivant un calendrier resserré avec :

- un projet arrêté par le Conseil régional en septembre 2012
- une phase de consultation des personnes publiques associées, dont le Conseil Général des Yvelines, qui disposeront de deux mois pour remettre leur avis ;
- l'approbation du SDRIF fin 2013.

Le dispositif de pilotage de la révision du SDRIF repose sur plusieurs instances dont un Comité de pilotage élargi associant notamment les Conseils Généraux et l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF). La concertation avec les partenaires de la Région est engagée à travers la mise en place d'une Conférence territoriale régionale et d'une Conférence des intercommunalités.

Il faudrait également que des opérations d'amélioration du réseau structurant existant figurent au futur SDRIF car elles sont indispensables pour assurer la continuité des grands itinéraires, avec l'élargissement de l'A 13 (2*3 voies entre Orgeval et Rocquencourt et 2*4 voies entre Orgeval et Mantes), de la RN 12 entre Plaisir et Saint – Cyr l'Ecole, de l'A 86 entre Pont Colbert et la RN 118, en lien avec le nécessaire réaménagement de l'échangeur du petit Clamart, la mise à 2*2 voies de la RN10 sur la déviation de Rambouillet (cf. carte en annexe).

De même, les opérations sur lesquelles l'Etat s'est engagé, à travers le Plan de Développement et de Modernisation des Infrastructures (PDMI), doivent être prises en compte, à savoir la réalisation d'un nouvel échangeur sur A86 au droit de Vélizy et le réaménagement de l'échangeur RN12/RD91 à Versailles.

Enfin, la prise en compte du récent protocole signé en janvier 2012 pour permettre la réalisation d'un nouvel échangeur sur A13 dans la zone des Graviers avec son raccordement aux RD110 et RD113 devrait figurer au SDRIF.

Le réseau départemental :

Au titre de l'aménagement et du développement du réseau intermédiaire, les principes de liaisons nouvelles Seine-Aval – Saint-Quentin-en-Yvelines et Seine-Aval – Cergy-Pontoise (liaison A 13 – RD 28) ainsi que la liaison RD30-RD190 avec un nouveau pont franchissant la Seine à Achères-Boucle de Chanteloup devront être maintenus dans le SDRIF révisé car indispensables au développement de l'Axe Seine.

Il est également nécessaire de prendre en compte la déviation de la RD154 à Verneuil-sur-Seine et Vernouillet ainsi que la liaison RD938–RD91 sur les communes de Buc et Guyancourt.

La diversification des usages :

Parallèlement, la révision du SDRIF doit être l'occasion de promouvoir un usage innovant des infrastructures routières en réinterrogeant leurs fonctions dans une vision de long terme de l'évolution des usages. Les nouveaux systèmes de mobilité (co-voiturage, trains de véhicules,...) doivent pouvoir être inscrits dans le SDRIF, tant en termes d'objectifs à poursuivre que d'aménagements nécessaires à implanter sur le territoire : utilisation des autoroutes par des transports collectifs efficaces (bus sur autoroute, gares autoroutières), création de pôles de services sur les nœuds autoroutiers (conciergeries, commerces,...). Il s'agit également de faire évoluer la conception des transports en commun dans les départements de grande couronne : adaptation des services et des capacités des véhicules de transport en commun, en fonction des contextes territoriaux et des besoins rencontrés (transport à la demande,...).

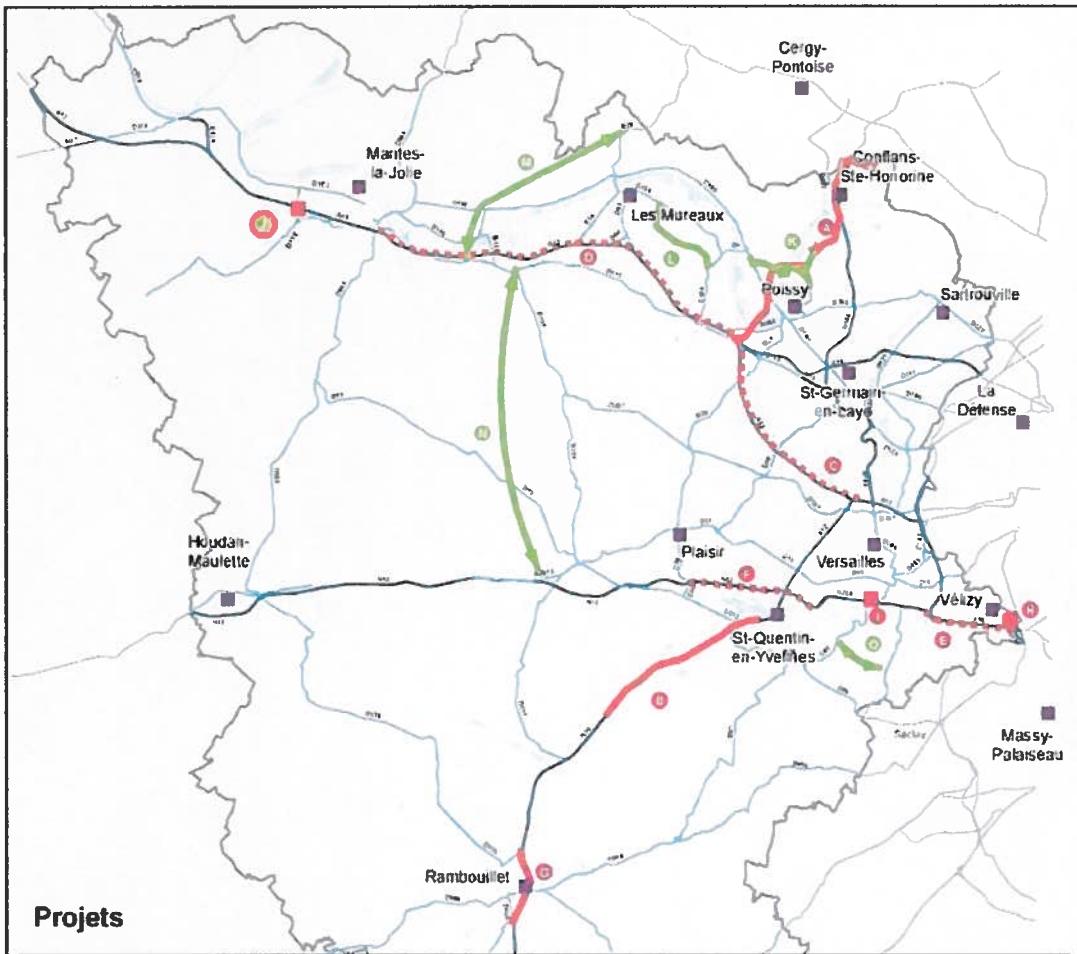
En ce qui concerne le territoire des Yvelines, le Département rappelle notamment sa demande de 2008 d'étude de circulation des bus et cars sur les bandes d'arrêt des autoroutes, notamment sur l'A13 entre Orgeval et Rocquencourt et sur l'A12 entre Rocquencourt et Saint-Quentin-en-Yvelines. Il souhaite en outre que des solutions soient trouvées pour désenclaver Vélizy par un transport en commun en site propre sur l'A118, reliant le Pont de Sèvres et Saclay.

- l'enjeu de l'accessibilité ferroviaire internationale

Avec l'élargissement de la métropole, en particulier sur sa façade maritime et le positionnement de territoires stratégiques du Grand Paris en grande couronne, le SDRIF doit intégrer les besoins des territoires de grande couronne en termes d'accès au réseau à grande vitesse. C'est de plus une nécessité pour permettre de réduire la saturation des gares parisiennes et de la Défense.

Alors que les rocades TGV Nord, Est, Sud sont d'ores et déjà pratiquement complètes et que les taux de croissance des gares TGV franciliennes sont à deux chiffres, il est vital que le SDRIF prévoie le bouclage de la rocade TGV Ouest pour achever le réseau d'interconnexion

LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES ROUTIERES



Projets

Autoroutes et routes nationales

Grands projets inscrits au Porter à Connaissance de l'Etat (septembre 2011) pour le nouveau SDRIF

- A Prolongement de l'A104
- B Aménagement de la RN10 entre Trappes et les Essarts-le-Roi

Elargissements sollicités par le Département

- C A13 - mise à 2x3 voies entre Orgeval et Rocquencourt
- D A13 - mise à 2x4 voies entre Orgeval et Mantes
- E A86 - mise à 2x4 voies entre le Pont Colbert et la RN 118
- F RN12 - mise à 2x3 voies entre Plaisir et Saint-Cyr-l'Ecole (Epi d'Or)
- G Mise à 2x2 voies de la déviation de Rambouillet (RN10)

Autres projets inscrits par l'Etat au Plan de Développement et de Modernisation des Infrastructures (PDMI)

- H Echangeur sur A86 au droit de Velizy
- I Réaménagement de l'échangeur RN12 / RD91

Protocole signé en janvier 2012

- J Echangeur des Gravers et raccordement sur la RD110 et RD113

Réseau départemental

- K Pont à Achères-Boucle de Chanteloup Liaison RD30-RD190
- L Contournement de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet
- M Liaison A13- RD28
- N Liaison Seine Aval Saint-Quentin en Yvelines
- O Liaison RD938 - RD91

- Réseau structurant
- Principe de liaison
- Nouvel Echangeur



Yvelines
Conseil général